Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28 JUIN 2024

ID: 038-213800758-20240628-DE_25_06_24_35-DE

COMMUNE DE CHAPAREILLAN DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice 23 Présents 16 Votants 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

<u>Présents</u>: Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés: Annalisa DEFILIPPI (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS (pouvoir à Fabrice BLUMET), Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Bruno BERLIOZ), Olivier BOURQUARD.

OBJET: ALLOCATIONS VIE SCOLAIRE 35 - 25/06/2024

Après avoir entendu le rapport de Madame Valérie SACLIER, adjointe au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les allocations suivantes :

Coopératives Ecoles publiques de l'Epinette :

Direction élémentaire : Direction maternelle : 500,00 €

500,00 €

TOTAL : 1 000,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP2024 à l'article 657361

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Martine VENTURINI

Publié le 2 8 JUIN 2024 ID: 038-213800758-20240628-DE_25_06_24_35-DE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance Valérie SACLIER

2